



PRÉFET DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités
Pôle de la représentation de l'État

Orléans, le **05 NOV. 2020**

Le Préfet du Loiret

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département
(en communication à Madame et Monsieur
les sous-préfets d'arrondissement)

OBJET : cérémonie du 11 novembre

A l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre, le Gouvernement a précisé les modalités d'organisation de ce moment qui pourra se tenir **en format restreint**.

En effet, la situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir la cérémonie dans le format habituel (présence de troupes, de porte-drapeaux, de représentants d'associations, de public).

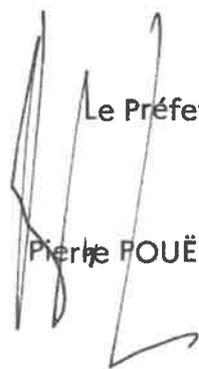
Néanmoins, vous pouvez, accompagnés éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, procéder à la lecture du message, qui vous sera communiqué ultérieurement, et au dépôt d'une gerbe dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement.

Les cérémonies patriotiques ne sont pas concernées par l'interdiction de rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique. **Néanmoins je vous invite à tenir cette cérémonie dans un format extrêmement restreint.** Il n'y aura pas de présence de troupes, de porte-drapeaux ou d'invités. Les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées. En effet, eu égard à leur âge, les anciens combattants, habituellement très présents, constituent une population qu'il convient de protéger. Toutefois, un « jeune » porte-drapeau pourra y participer.

Cette cérémonie **ne sera pas ouverte au public.** En revanche, la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons et fenêtres.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation physique devront être strictement respectés.

Le Préfet


Pierre FOUËSSEL